

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2018

RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1300)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par

Mme Dubost, rapporteure et M. Bru, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 28, substituer à la première occurrence du mot :

« à »,

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.